

(1) **Attestation d'examen de type UE**  
**conformément au module B, chiffre 6.1 de l'EPI directive (UE) 2016/425**

(2) Directive du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle (EPI) - Directive (UE) 2016/425.

(3) No de l'attestation d'examen de type : **ZP/B096/21**

(4) Produit : **Antichute à rappel automatique**  
 Type: **ABS B-Lock**

(5) Fabricant : **ABS Safety GmbH**

(6) Adresse : **Gewerbering 3, 47623 Kevelaer, Allemagne**

(7) Catégorie de risque : **III**

(8) La conception de cet équipement de protection individuelle et les différentes versions autorisées sont spécifiées dans l'annexe à la présente attestation d'examen de type.

(9) L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément au chapitre V de la directive (UE) 2016/425 du 9 mars 2016, certifie que cet équipement de protection individuelle satisfait aux exigences essentielles de protection de la santé et de sécurité conformément à l'annexe II (module B) de la directive. Les résultats de l'examen de type sont consignés dans les rapports PB 21-009, PB 21-010 et PB 21-011. D'autres dispositions de la législation de l'Union éventuellement applicables à ces équipements de protection individuelle n'ont pas été prises en compte dans la présente attestation d'examen de type.

(10) Les exigences fondamentales de santé et de sécurité sont remplies par conformité avec les normes suivantes

**DIN EN 360:2002**

**PPE-R/11.060**

**PPE-R/11.084**

(11) La présente attestation d'examen de type de l'UE concerne uniquement la conception et l'examen de type des équipements de protection individuelle décrits conformément à la directive (UE) 2016/425. Pour les équipements de protection individuelle de la catégorie III, cette attestation d'examen de type UE ne peut être utilisée qu'en combinaison avec l'une des procédures d'évaluation de la conformité visées à l'article 19, point c).

(12) Lors de l'apposition du marquage "CE", conformément aux articles 16 et 17 de la directive (UE) 2016/425, sur le produit de la catégorie III du marquage "CE", le fabricant a l'obligation d'ajouter le numéro d'identification de l'organisme notifié effectuant la procédure d'évaluation de la conformité conformément au module C2 ou D de l'équipement de protection individuelle. En outre, le fabricant est tenu d'établir une déclaration de conformité UE correspondante - conformément à l'article 15 de la directive (UE) 2016/425 - et de la joindre à l'équipement de protection individuelle ou d'indiquer dans les instructions et les notes visées à l'annexe II, point 1.4, l'adresse Internet à laquelle il est possible d'accéder à la déclaration de conformité UE.

(13) Cette attestation d'examen de type UE est valable jusqu'au 15.06.2026.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
 Bochum, le 16.06.2021

Signé: Kilisch  
 Gérant

Nous confirmons l'exactitude de la traduction à partir de l'original allemand.  
 En cas de litige, seul le texte allemand fait foi.

  
 Gérant



## TRADUCTION

- (14) Annexe à
- (15) **l'attestation d'examen de type UE**  
**ZP/B096/21**
- (16) 16.1 Objet et type  
Antichute à rappel automatique  
Type: ABS B-Lock

### 16.2 Description

L'antichute à rappel automatique, type : ABS B-Lock (photos 1 - 2), sert à protéger une personne en cas de travaux s'accompagnant d'un risque de chute. Il se compose d'un système de freinage avec amortissement des chutes intégré et connecteur rentrable automatiquement.

Le connecteur est constitué d'une sangle noire de 25 mm de large en fibre chimique d'une longueur de 3,5 m, 9 m ou 12 m. Une extrémité du connecteur est pourvue d'une connexion d'extrémité afférente à l'intérieur de l'appareil. À l'autre extrémité du connecteur, un amortisseur de chute à sangle est cousu à un élément de connexion comprenant un émerillon. Le boîtier de l'antichute à rappel automatique est en plastique.

En cas d'utilisation en agencement vertical, horizontal et incliné, le poids de l'utilisateur autorisé à titre maximal est de 140 kg.

### **Remarque :**

L'antichute à rappel automatique, type : ABS B-Lock, convient également pour l'utilisation en agencement horizontal et en cas de chute sur arête en résultant d'un rayon de max.  $r = 0,5 \text{ mm}$ .



Photo 1 : Antichute à rappel automatique, ABS B-Lock 3,5 m



Photo 2 : Antichute à rappel automatique, ABS B-Lock 6 m



Photo 3 : Antichute à rappel automatique, ABS B-Lock 12 m

- (17) Rapport

PB 21-009, PB 21-010, PB 21-011, 15.06.2021